



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

Le 30 novembre 2021

Madame la Maire de Paris,

Notre organisation syndicale veut permettre aux personnels de la DASCO, de se mobiliser contre l'augmentation de leur temps de travail et la dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, et de participer aux journées d'action nationales du secteur de l'animation.

Nous portons les revendications suivantes :

- **Recrutement des centaines de titulaires nécessaires sur les postes vacants dans les écoles**
- **Recrutement des centaines de titulaires « brigade » AAAS, ATE, ASEM, pour permettre, via les cellules, les remplacements ponctuels d'agent.es absent.es dans les écoles parisiennes**
- **Création de 3 postes supplémentaires d'UGD/SGD par CASPE**
- **Contractualisation immédiate des faux vacataires sur postes permanents, animateurs-trices et gardien.nes**
- **Revalorisation des taux de toutes les vacations pour les vacataires effectuant des remplacements occasionnels**
- **Augmentation du régime indemnitaire des corps spécifiques des agent.es de la DASCO, AAAS, AAP, ASEM, ATE, ATEE, PVP**
- **Révision des indices des agent.es contractuel.les en CDI tous les 3 ans**
- **Maintien de la rémunération des agent.es du SCAP dans le cadre des futurs contrats**
- **Accès aux formations diplômantes prévues pour les professionnel.les de l'animation : BPJEPS, DEJEPS**
- **Accès à la catégorie B étendue aux animateurs lecture et aux animateurs de centre ressources centraux**
- **Extension de l'accès à la catégorie A dans la filière animation via le corps des CAPSA**
- **Respect de l'engagement toujours non tenu depuis 2018 d'1 REV de catégorie B par école**
- **Respect de l'engagement d'1 suppléant.e de REV de catégorie C par école**
- **Respect des taux d'encadrement et de diplômes légaux sur tous les temps péri et extrascolaire**
- **Mise en œuvre d'une formation adaptée et octroi de postes supplémentaires en nombre suffisant pour l'accueil des enfants porteurs de handicap**
- **Mise en œuvre de temps de réunions réguliers entre agent.es Ville intervenant dans les écoles AAP, AAAS, ASEM, PVP et avec le « partenaire » Éducation Nationale**
- **Extension des contrats des AREM pour assurer l'hygiène des enfants en maternelle**
- **Limitation au strict minimum des regroupements d'accueils de loisirs lors des vacances**

Afin de permettre aux personnels de se mobiliser, le SUPAP-FSU dépose le présent préavis de grève de 0h à 24h pour les journées des mardi 14 décembre et mercredi 15 décembre, couvrant l'ensemble des agent.es titulaires-contractuel.les-vacataires de la direction des affaires scolaires.

Notre organisation syndicale reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Veuillez agréer, Madame la Maire de Paris, l'assurance de notre considération.

Pour le SUPAP-FSU,
Nicolas Leger, Co Secrétaire Général

Madame la Maire de Paris
Hôtel de Ville
75196 PARIS cedex 04